

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3018/A.I.

Astrida, le 30 octobre 1950.

Au Chef RUTAREMARA,



J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous copie de la lettre n°3780/A.I. que m'a adressée Monsieur le Résident du Ruanda en date du 23 octobre dernier.

L'Administrateur Chef du Territoire, I. REISDORFF,

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE
D U
RUANDA - URUNDI
N° 3780/A.I.

C o p i e

KIGALI, le 23 OCTOBRE 1950.

OBJET:

Dette chef Rutaremara.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Chef RUTAREMARA du Bufundu n'a pas encore réglé une dette qu'il a contractée à l'égard de Monsieur Du Bois, garagiste à Nyanza-R.

Veillez en aviser ce notable et l'avertir d'avoir à envoyer immédiatement à ce particulier l'argent dont il lui est redevable.-

Pour le Résident du Ruanda, en route,
Le Résident-Adjoint e.s.D. VAUTHIER,
sé) D. VAUTHIER.

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

A S T R I D A .-